

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école Napoléon-Bourassa** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenues le **lundi, 24 janvier 2022 à 18 h 30**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Gino Jean – Directeur
- Madame Isabel Larocque – Parent
- Madame Jessica-Charbonneau-L. -Parent
- Monsieur Marc-André Gauthier- Parent
- Monsieur Ludovic Paré – Parent
- Madame Marie-Hélène Courchesne – Parent
- Monsieur Jean-François Perras - Parent
- Madame Mélissa Bisailon- Enseignante
- Madame Valérie Luneau – Enseignante
- Madame Sophie Dussault- Professionnelle
- Madame Julie Péloquin- TES
- Madame Annie Boulerice – Technicienne service de garde

ÉTAIT ABSENTS :

- Madame Chantal Laliberté-Enseignante
- Madame Émilie Lanteigne – Rep. de la communauté

SUBSTITUT :

- Madame Manon Lajeunesse- Enseignante

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Mme Isabel Larocque, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

2. Ordre du jour

[Résolution 2022-01-24\(CÉ-21\)](#)

L'ordre du jour est lu par Mme Isabel Larocque, présidente du conseil d'établissement

➤ Il est proposé par Monsieur Perras, et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021 et du 13 décembre 2021

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie des procès-verbaux des séances du conseil d'établissement du 8 novembre 2021 et du 13 décembre 2021 au moins six heures avant le début de la présente séance;

[Résolution 2022-01-24\(CÉ-22\)](#)

- Il est proposé par Annie Boulerice

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 8 novembre 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2022-01-24 \(CÉ-23\)](#)

Le procès-verbal du 13 décembre 2021 a été 6.1.

- Proposé par Madame Courchesne

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 13 décembre 2021 soit adopté tel que déposé avec le correctif suivant au point 6.1 :

*Nous avons reçu un montant de 23 229\$ pour être utilisés au courant de l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre de la mesure « **À l'école on bouge** » pour l'achat de matériel et des activités qui feront bouger nos enfants. Cette mesure est donnée pour 3 ans : L'école Napoléon-Bourassa reçoit 100% de ce montant à la 1^{ère} année, 50% de la somme initiale à la 2^{ème} année et 25% de la somme initiale à la 3^{ème} année.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions du public :

Aucune question n'a été posée.

5. Ressources éducatives

5.1 Nouvelle modification du régime pédagogique 2021-2022;

Il y a un changement dans le régime pédagogique 2021-2022, le 1^{er} bulletin est reporté au 11 février 2022 date de fin d'étape 1.

5.2 Premier bulletin et déroulement des rencontres de parent en février;

La semaine du 7 au 11 février 2022 : remise du bulletin aux parents ainsi que, les rencontres parents et enseignantes dans la même semaine pour les élèves en difficultés (invitation par l'enseignante) ou sur demande des parents.

5.3 Retour sur l'enseignement virtuel du 10 au 14 janvier 2022;

Les ordinateurs et les tablettes ont été remis aux familles ayant des besoins de matériels informatiques, afin de suivre les cours à distance. Les élèves qui étaient aux SDG de l'école ont été supervisés pendant leurs rencontres TEAMS.

5.4 Plan de contingence de l'école du 17 au 31 janvier 2022 et le service à l'élève;

Pour le plan de contingence, le personnel de l'école peut être mobilisé pour remplacer des absences du personnel ayant contracté la Covid.

Voir le document rattaché à la séance du conseil d'établissement du 24 janvier 2022 pour plus d'information.

5.5 Grilles horaires et grilles-matières pour l'année scolaire 2022-2023 (dépôt des documents séance tenante document de travail en approbation à la séance du 14 mars 2022)

Présentation des grilles, les grilles-matières et horaires sont les mêmes que l'année scolaire 2021-2022. Elles seront en approbation à la prochaine séance d'établissement.

6. Ressources financières

6.1 Révision budgétaire 2021-2022 (Approbation janvier 2022)

[Résolution 2022-01-24 \(CÉ-24\)](#)

M. Jean présente le rapport budgétaire révisé de l'année scolaire 2021-2022 aux membres du conseil d'établissement

- Proposé par : Monsieur Ludovic Paré

QUE la révision budgétaire 2021-2022 soit adoptée tel que présenté par M. Jean.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Attestation de la réception de sommes accordées à l'école (mesure versée par le centre de services scolaire des Hautes-Rivière)

[Résolution 2022-01-24 \(CÉ-25\)](#)

M. Jean présente les mesures protégées qui ont été versées à l'école Napoléon-Bourassa pour l'année scolaire 2021-2022. Voir le document rattaché à la séance du conseil d'établissement du 24 janvier 2022 pour plus d'information.

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières comme étant transférés au budget de l'école ;

- Proposé par : Madame Courchesne

Que le conseil d'établissement de l'école Napoléon-Bourassa confirme que les allocations protégées suivantes ont été déposées au budget de l'école pour l'année scolaire 2021-2022.

ATTESTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Vie scolaire

7.1 Retour sur la vaccination de nos élèves (information);

La vaccination a eu lieu le 3 février 2022, et le déroulement a très bien été.

7.2 État de situation dans l'école en lien avec la Covid et test rapide;

Les détecteurs de CO₂ ont été installés dans toutes les classes, ainsi que les directives pour l'utilisation. Les fenêtres dans les classes doivent être constamment ouvertes ainsi que les portes de classes pour une meilleure circulation de l'air, mais de manière contrôlée et selon les moments dans la journée.

Rappel, sur les directives concernant l'isolement pour les familles en cas de symptômes ou de COVID dans les foyers.

7.3 Présentation du guide du plan de lutte contre l'intimidation-violence 2022 (document de travail et état des travaux);

M. Jean présente les travaux du guide du plan de lutte contre l'intimidation –violence aux membres du conseil d'établissement

7.4 Consultation annuelle des élèves

Après discussion entre les membres du conseil d'établissement, il y a consensus pour la formation d'un sous-comité pour élaborer une consultation auprès des élèves de l'école.

Les points suivants pourront être traités :

- Le contenu des repas à la cafétéria ;
- L'école plus verte;
- L'aménagement de la cour d'école;
- Ou autres sujets

Les membres volontaires pour participer au sous-comité : Mesdames Larocque, Courchesne et Lajeunesse ainsi que Messieurs Perras et Jean. Il y aura planification d'une rencontre.

7.5. Campagne de financement pour la prochaine année ou fin d'année

L'OPP va se pencher sur le sujet à leur prochaine réunion.

8. Mot de la représentante au comité parent

Calendrier scolaire (suggestions des parents) et présentation du protecteur de l'élève à la rencontre.

9. Mot de la représentante des enseignantes/enseignants

Le départ touchant de monsieur Mario Vivier qui a été fait.

10. Mot de l'OPP

Une réflexion pour une levée de fonds a été discutée.

11. Mot de la représentante du service de garde

Rien à signaler, tout va bien.

12. Correspondance reçue

Rien à signaler

13. Varia

Rien à signaler

14. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 14 mars à 18h30.

15. Levée de la séance

[Résolution 2022-01-24 \(CÉ-26\)](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

- Il est proposé par Madame Annie Boulerice, et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h24.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente du CÉ

La direction